

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 6 JUILLET 2012

Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.

Le Conseil régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire le vendredi 6 juillet 2012 à dix huit heures trente, en mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGRAND Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Messieurs LEGRAND – PIERRAIN - ANGLADE – SEGURA - BARRAULT, Mesdames ADT-GUILBERT – DECHELLE - CHAILLOT.

Absents excusés : Messieurs ALLOUCHE, FOURNIER et PRADO

Pouvoirs donnés : Monsieur ALLOUCHE donne pouvoir à Monsieur ANGLADE, Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur LEGRAND, Monsieur PRADO donne pouvoir à Madame ADT-GUILBERT.

Secrétaire de séance : Madame CHAILLOT.

DELIBERATIONS :

2012-26 : Mandat donné au Maire pour représenter BOISSETTES à la CAMVS dans les phases d'étude du projet de golf de Boissettes

REPRESENTATION DE BOISSETTES A LA CAMVS POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DU GOLF

Le Conseil municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour représenter la commune de Boissettes pendant les phases d'études portant sur la réalisation du projet de golf et pour signer les conventions portant sur lesdites études avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sur le territoire de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Madame ADT-GUILBERT signale le caractère dangereux de la Darse et des berges. Monsieur le Maire expose qu'un arrêté d'interdiction de baignade avait été pris avant l'acquisition des parcelles appartenant à SITA SUEZ et situées sur le territoire de BOISSETTES. Il convient donc de prendre un nouvel arrêté interdisant la baignade et l'accès à la Darse.

Monsieur ANGLADE relate son entretien avec Monsieur POTEAU (VEOLIA) concernant la programmation des travaux de remplacement des branchements plomb. Monsieur POTEAU rappelle que dans la Loi SRU impose une séparation entre le réseau public et le réseau privé. Il semble que la commune de BOISSETTES n'est pas conforme au niveau des Parcs de la Varenne.

Il est demandé à Monsieur Anglade d'obtenir de Monsieur Poteau des éléments plus précis et référencés sur la réglementation afin de rédiger un courrier destiné aux deux Parc de la Varenne au sujet de cette séparation des réseaux eau.

Prochain conseil municipal ordinaire le vendredi 14 septembre 2012 à 20 heures

Le maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,